



Commune de
St-Sulpice
CONSEIL COMMUNAL

Procès-verbal N° 08/22 de la Séance du Conseil communal
Mercredi 16 novembre 2022 à 20h00
Foyer des Pâquis

Présidence : M. Olivier Chabanel
Secrétaire : Mme Stéphanie Navega
Scrutateurs : M. Simon Hostettler
 Mme Sophie Brito
Huissier : M. Jérémy Bernasconi

ORDRE DU JOUR

0. Assermentation
1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 16 novembre 2022
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2022
4. Communications du Bureau et de la Municipalité
5. Dépôt du préavis n°10/2022
« Budget 2023 »
6. Dépôt du préavis n°11/2022
« Octroi à la Municipalité d'une autorisation d'emprunter pour couvrir le ménage courant »
7. Dépôt du préavis n°12/2022
« Demande de crédit de CHF 1'250'000.00 pour le réaménagement du chemin du Russel comprenant les travaux de réaménagement de chaussée/trottoirs et renouvellements ponctuels des collecteurs publics EC/EU »
8. Dépôt du préavis n°13/2022
« Réfection de l'ascenseur monte-charge de la salle du Conseil communal, rue du Centre 59 »
9. Communications des délégués aux conseils intercommunaux
10. Propositions individuelles et divers

La 12^{ème} séance de la présente législature 2021-2026, 8^{ème} de cette année 2022 est ouverte à 20h00 au Foyer des Pâquis par M. Olivier Chabanel, Président pour cette année 2022-2023, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

0. Assermentation

M. le Président : Nous passons maintenant à l'assermentation du nouveau conseiller communal M. Karim Lasseb qui remplace M. Pierre-Yves Brandt.

Je vous invite à avancer jusqu'au pied de cette estrade et à l'assemblée à se lever.

Je vais procéder à votre assermentation en votre qualité de membre du Conseil Communal et vous donner lecture de la promesse légale.

Après la lecture du serment, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et prononcerez « *je le promets* » ou « *je le jure* ».

"Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays."

"Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer."

M. Karim Lasseb le promettez-vous ?

M. Lasseb : Je le promets.

M. le Président : Vous êtes dès maintenant membre du Conseil communal de St-Sulpice. Notre assemblée prend acte de votre serment et vous souhaite plein succès pour votre activité législative au service de notre Commune. Je vous en félicite.

(Poignée de mains)

M. le Président : Je prie l'assemblée de bien vouloir s'asseoir. M. Lasseb, vous pouvez à nouveau prendre place au sein du Conseil.

1. Appel

M. le Président : Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 4 novembre 2022, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal¹.

Je passe la parole à Mme Navega, notre secrétaire, pour l'appel :

Effectif du Conseil : 60

Excusés : 12 Mmes Michel, Micolis, Pojer et Richards

¹ Art. 52 al. 1 et 3 RCC = 25 al. 3 LC : la convocation doit être expédiée au moins 5 jours avant la séance

MM. Bizzo, Delessert, De Pinho, Hauschild, Mouvet, Quintas, Richards et Strobel

Absents : 2 Mme Probst et M. Wirth

Présents : 46

Majorité absolue : 24

M. le Président : Le quorum est fixé à 30 (art. 54 RCC + 26 LC)². Il est atteint, de sorte que le Conseil peut valablement délibérer. Je constate que tous les membres de la Municipalité sont présents, à l'exception de M. René Piller, qui est excusé et je les en remercie. Je déclare la séance ouverte (art. 57 RCC).

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 16 novembre 2022

M. le Président : Nous avons formellement 10 points à l'ordre du jour. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir au sujet de l'ordre du jour ?

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote concernant l'ODJ tel qu'amendé.

Les Conseillères et Conseillers qui se prononcent en faveur de l'ordre du jour tel que amendé sont priés de le manifester en levant leur carton. Le résultat du vote est le suivant :

L'ordre du jour tel qu'amendé est accepté par 44 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

3. Adoption du procès-verbal N° 07/22 de la séance du 12 octobre 2022

M. le Président : Vous avez reçu ce procès-verbal par courrier postal et par courriel. Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle (art. 58 RCC) ? Je constate que tel n'est pas le cas. Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler sur le PV ? Y-a-t-il une demande de rectification ?

La discussion est ouverte.

M. Clerc : À la page 4 ligne 36, « *Or, votre serviteur a été élu président de ce Conseil* », il y a une répétition de « *de* ».

M. Allemann : À la page 15, aux lignes 17, 18, 20 et 22, il est mentionné à 4 reprises « *naturation* », qui devrait être corrigé par « *renaturation* ».

M. Bocchetti : À la page 26 ligne 3 « *je crois qu'il s'agit de l'entreprise ArbreExperts* ». À la page 27 ligne 19 supprimer « *Je trouve votre intervention pertinente. Je me réfère à la réponse de Mme la Municipale* » et remplacer par « *Je trouve l'intervention de M. Levy pertinente. Mme la Municipale,*

² Art. 53 RCC: Le conseil ne peut délibérer qu'autant que les membres présents forment la majorité absolue du nombre de ses membres

vous mentionnez ... ». À la page 27 ligne 22 et 23 *« D'autant plus que selon l'article 4 du règlement communal sur la protection des arbres (RPA), l'art. 4, la Municipalité est tenue de décider sur la base du préavis du garde-forestier. ».* À la ligne 25 remplacer « sur » par « pour la mise en enquête ».

M. Jaton : À la page 21 ligne 9, quand on parle de mon amendement sur le point d'impôt, il est indiqué *« le Président rappelle qu'il faut 1/5 des voix pour le vote à bulletin secret ».* J'aurai aimé que l'on mette ici que, compte tenu que l'on était 46, il fallait 10 voix. À la ligne 13, le résultat qui est mentionné là, c'est le résultat du vote sur le préavis et pas le résultat du vote sur l'amendement à bulletin puisque je n'ai récolté que 9 voix alors qu'il en fallait 10. J'aimerais que l'on précise cela au lieu de *« 5voix pour, 31 contre et 9 abstentions ».*

Mme Merminod : J'aimerais tout d'abord remercier la secrétaire d'avoir numéroter les lignes, c'est quand même plus facile quand on a une remarque, on sait exactement où on est. À la page 9 ligne 35, c'est la « motion » et non pas la « mention ». À la ligne 40, ce n'est pas des « salles » mais des « sols qui coutent trop chers ». À la page 26 ligne 13, les noms ne sont pas justes, ce sont « Yves Dijamatovic, Pierre Del Boca et Pierre-Yves Brandt ». À la page 28 ligne 1, il manque un « i » à mon nom.

M. Guillot : À la page 23 ligne 27, au début de mon intervention, ma phrase commence par *« Je ne pense pas qu'utiliser... ».*

Mme Lyonette : À la page 28 ligne 36, c'est une négation : *« Apparemment, il ne doit pas être conservé car il y a une place de jeux ».*

Mme Kaeser : J'ai deux rectifications. À la page 15 ligne 3, il faut enlever le « *qu'il est* » et mettre « *est-ce que le canton a prévu de faire quelque chose financièrement* ». A la fin de cette phrase, enlever le « *ou pas* » et remplacer par « *pour soutenir la construction du nouveau port puisque celle-ci découle de sa volonté de libérer la Venoge* ». À la page 17 ligne 40, au début de la phrase, après « *En tant qu'élu* », rajouter « *au sein du Conseil communal* » et à la fin de la phrase, il manque une phrase à mon sens : « *Faire penser à ladite population que des économies suffisantes pourront être réalisées tout en permettant de continuer à lui offrir des prestations de qualité. C'est la trompée* ».

M. le Président : J'en profite pour vous indiquer que notre huissière est malade. Je remercie M. Bernasconi qui la remplace.

M. Clerc : Hors PV, M. le Président je souhaite rappeler à l'ensemble des orateurs de ce Conseil que l'art. 73 de notre règlement qui stipule qu'aucun membre ne peut parler assis, à moins qu'il n'en ait obtenu la permission du président. D'une manière générale, il y a des intervenants qui ne se lèvent pas pour prendre la parole.

M. le Syndic : À la page 17 ligne 12, à la phrase « *Le problème c'est que l'on a le choix entre un budget très approximatif ...* » il faut ajouter « *un budget approximatif rendu tôt, ou un budget plus précis, rendu tard* ». À la ligne 24, « *on ne peut que se remettre à la providence* » et non pas « *à la prudence* ».

Le Président constate que la parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président invite à passer au vote. Les Conseillères et Conseillers qui se prononcent en faveur de l'adoption du PV 07/22 de la séance du 12 octobre 2022 sont priés de le manifester en levant leur carton.

Le PV N°07/22 du 12 octobre 2022 est accepté par 39 voix, 0 voix contre, 6 abstentions.

Le procès-verbal N°07/22 du 12 octobre 2022 est ainsi adopté avec les modifications demandées qui seront protocolées.

4. Communications du Bureau et de la Municipalité

M. le Président : Le Bureau et la Municipalité ont quelques communications à vous transmettre.

Pour le bureau :

M. le Président : J'ai reçu un courrier concernant le préavis municipal n°1/2022 pour lequel un recours a été déposé (pour la petite histoire : Les Jordils) par Olivier Ausoni, Lea Ausoni Mustad, Leo Ausoni et LOA SA, le Conseil d'Etat a jugé le recours irrecevable. Pour les détails de ces courriers, vous pouvez les consulter en vous adressant au secrétariat du Conseil communal.

Un repas de soutien de la jeunesse sera organisé le 26 novembre 2022 au Foyer. Il s'agit d'une soirée fondue. Tout le monde est cordialement invité pour soutenir la société de jeunesse.

Je passe maintenant la parole à la Municipalité pour ses communications.

Pour la Municipalité :

M. le Syndic : J'ai 3 communications à vous faire ce soir.

La première, c'est notre collègue M. René Piller qui s'est blessé méchamment au genou le 6 novembre dernier. Il souffre d'un déchirement du tendon rotulien du genou droit et d'un déplacement de rotule de 4 centimètres. Inutile de vous dire que c'est extrêmement douloureux. René Piller a eu droit à une opération au CHUV. Et il a besoin maintenant de beaucoup de repos et de patience. On l'a prévenu qu'il aurait la jambe bloquée pendant six semaines. Son suppléant attitré est Corinne Willi, qui va s'occuper du gros dicastère de la police des constructions. Olivier Matthey et Anne Merminod vont reprendre le dicastère des sociétés locales. Et je vais essayer d'assurer le relai, dans la mesure de mes moyens, dans le domaine de la sécurité.

Crise énergétique :

Le Canton nous a donné de premières recommandations précises le 2 novembre dernier concernant la crise énergétique. L'Etat-major cantonal de conduite, qui est chargé de coordonner les réponses aux crises de grande ampleur, nous a brossé un tableau général. Où il apparaît notamment que le risque de crise est évalué à 5-10%. Ce pourcentage peut paraître modéré mais il est déjà considéré comme très sérieux dans le domaine de la gestion de crise.

La crise annoncée compte plusieurs échelons. On est aujourd'hui au premier échelon, qui est celui des économies d'énergie volontaires. Ce sont les échelons trois, quatre et cinq qui sont susceptibles de changer, voire de bouleverser, notre vie quotidienne. Et c'est pour eux que nous devons nous préparer. Ces trois derniers échelons sont par ordre croissant de gravité le contingentement (les grosses économies forcées), le délestage (des coupures de courant par tranches de plusieurs heures) et le black-out (la coupure de courant d'un ou plusieurs jours).

L'Etat-Major de conduite nous a demandé deux travaux. Il nous a d'abord demandé de rédiger un Plan de continuité, c'est-à-dire un plan qui doit nous permettre de poursuivre aussi bien que possible les activités essentielles de l'administration en cas d'aggravation de la situation. Il nous a demandé ensuite

de préparer un Point de rencontre d'urgence, un endroit où les Serpelious pourront obtenir de l'aide 24h/24 et 7j/7 en cas de longues coupures de courant. Nous devons rendre ces deux travaux d'ici à la mi-décembre.

La situation de l'initiative SOS Communes (en réponse à une question de monsieur Rémi Pache) :

Un bref rappel d'abord. L'initiative SOS communes demande de transférer au Canton ce qu'on appelle la facture sociale, c'est-à-dire les politiques sociales mises en œuvre par le Canton.

Actuellement, cette facture sociale est financée en partie par le Canton et en partie par les communes.

La part du Canton et des communes a varié considérablement ces 20 dernières années. Il y a 20 ans, les communes payaient le tiers de cette facture et le Canton les deux tiers. Le Canton connaissait alors une très mauvaise situation financière. Il a alors imposé (2004) une nouvelle répartition entre lui et les communes, une répartition moitié-moitié.

Le Canton a depuis rétabli ses finances mais il a tardé à renvoyer l'ascenseur aux Communes. Les deux faïtières des communes vaudoises, l'Union des communes vaudoises et l'Association des communes vaudoises, ne l'ont pas accepté. Elles ont alors engagé des négociations pour revenir à un régime plus favorable aux Communes.

Les deux faïtières n'ont pas fait longtemps cause commune. Il est vite apparu qu'elles poursuivaient des objectifs différents. L'Union des communes vaudoises, qui est la plus grande des deux, a visé un accord de rééquilibrage, un retour grosso modo à la répartition un tiers/deux tiers d'il y a 20 ans. L'Association des communes vaudoises, qui regroupe essentiellement des communes plus riches que la moyenne, n'en a pas voulu. Elle s'est déclarée favorable à une reprise pure et simple de la facture sociale par le Canton.

L'Association des communes vaudoises a soutenu une initiative en ce sens : l'initiative SOS Communes. Qui a abouti le 29 juin 2021.

Le Conseil d'Etat avait alors un délai de quinze mois pour transmettre un préavis sur l'initiative au Grand Conseil. Quelques jours avant la fin septembre, il a demandé au Grand Conseil de prolonger d'une année le délai qui lui était imparti, et cela pour préparer un contre-projet à l'initiative. Cette année supplémentaire doit permettre au Conseil d'Etat de consulter les deux faïtières de communes. Le Conseil d'Etat souhaite profiter de ces discussions pour traiter simultanément de la facture sociale et de l'autre grande péréquation, la péréquation intercommunale.

La demande de prolongation a été traitée par la Commission des institutions et des droits politiques du Grand Conseil le 4 novembre dernier. Le secrétariat du Grand Conseil est actuellement dans l'attente du rapport de commission.

Si la demande du Conseil d'Etat est finalement acceptée, l'initiative et le contre-projet pourraient être soumis au Grand Conseil dans une année. Après quoi, ils pourraient passer en votation populaire durant le premier semestre 2024.

Mme Merminod : Plusieurs personnes m'ont interpellée pour savoir pourquoi cela n'avancait pas avec group-it. Toutes les personnes inscrites ont reçu un mail les informant d'une restructuration au sein de l'équipe et d'un léger retard qui pourrait intervenir. Ils feront tout leur possible pour respecter au maximum les délais. En cas de questions, on peut toujours les appeler ou leur envoyer un mail.

Je souhaite aussi répondre à Monsieur Allemann concernant l'amortissement des panneaux solaires. Cela dépend du projet, de la consommation de chaque ménage, du nombre de panneaux installés et

du coût de l'électricité. Mais la bonne nouvelle, c'est que le tarif des SIL a été augmenté pour 2023, ce qui pourrait réduire le temps d'amortissement. L'étude menée par group-it pourra répondre à vos questions concernant votre installation personnelle, car c'est différent pour chaque installation.

Vous avez certainement vu qu'une station publicbike a été installée au centre du village. Elle a eu environ 400 transactions. On constate que c'est une installation qui fonctionne très bien. Et cela en moins de 4 semaines. On constate régulièrement le nombre de vélos qui varie au cours de la journée. C'est donc une station qui est utilisée dès le début par de nombreux usagers.

Mme Willi : Mon unique communication de ce soir concerne l'éclairage des bâtiments non résidentiels et des enseignes lumineuses. Le grand conseil a adopté un décret visant à diminuer la consommation d'électricité liée à l'éclairage des bâtiments non résidentiels et les enseignes lumineuses.

L'éclairage intérieur et extérieur des bâtiments non résidentiels, les vitrines de commerces ou d'expositions les enseignes et autres procédés de réclame lumineux, ainsi que les illuminations extérieures de Noël sont concernés par ce décret.

L'éclairage du domaine public et les voies de circulation ne sont pas concernés par ce décret.

Les collectivités publiques prennent les mesures propres à diminuer également l'éclairage de leur domaine public lorsqu'il n'est pas essentiel à la sécurité des personnes et des biens.

Ce décret a été publié dans la feuille des avis officiels du 11 novembre 2022.

La municipalité communiquera les modalités d'application dès réception des directives cantonales.

5. Dépôt du préavis n° 10/2022 « Budget 2023 »

M. le président : La discussion est ouverte. Je passe la parole à M. le Syndic.

M. le Syndic : Deux mots sur le budget 2023.

Entre le budget 2022 et le budget 2023, les revenus passent de 36'431'000 à 35'034'000, ce qui représente une baisse de CHF 1'400'000. Le budget 2022 avait été calculé sur la base d'une hausse du taux d'imposition qui devait nous rapporter un peu plus de 1,5 million. La baisse des revenus qui apparaît dans le budget 2023 est la conséquence directe du refus de la hausse du taux d'imposition exprimé le 15 mai dernier dans les urnes.

Les charges maintenant. Entre le budget 2022 et le budget 2023, les charges passent de CHF 37'650'000 à CHF 38'052'000, ce qui représente une hausse d'environ CHF 400'000. Cette hausse est due à une série d'augmentations, comme la facture des TL, le coût de l'énergie, le coût des matières premières et le coût du personnel. Elle est réduite par une série de diminutions, qui effacent une bonne partie de ces hausses mais pas toutes. Il reste une augmentation de CHF 400'000 qui correspond à l'augmentation des TL.

Le déficit inscrit au budget est de CHF 3'000'000.

Un tel déficit doit être relativisé. Il faut distinguer le budget des comptes. Le budget présente des permissions de dépenser, alors que les comptes présentent les dépenses réelles. Cela veut dire que, à moins de gérer le ménage communal n'importe comment, les charges indiquées au budget sont sensiblement supérieures aux charges inscrites dans les comptes.

Les écarts de ces dernières années en témoignent. Comme indiqué en page 5 du préavis, nos résultats ont été systématiquement plus favorables dans nos comptes que dans notre budget ces dernières années. Et parfois largement. En 2021, ils ont été plus favorables de 2,75 millions et en 2018 de 2,6 millions.

Or seuls comptent les comptes.

Cela dit, le refus de la hausse du taux d'imposition proposée l'an dernier va peser lourd dans la balance. Nous avons peu de chance de sortir de l'exercice 2023 avec des bénéfices. La perte ne sera sans doute pas de CHF 3 millions mais une perte est probable.

M. Pache : Je rentre dans le préavis et au chiffre 2, on nous parle des augmentations, des transports publics et des TL. S'agissant des transports publics, on vit dans l'optique, depuis longtemps, que l'offre créera la demande. Si je me réfère à l'utilisation des transports publics/TL au centre du village, vous constatez que ce mantra n'est absolument pas vérifié dans certaines tranches horaires, avec des taux d'utilisation des transports publics ridiculement bas, qui à mon sens, peine à justifier les moyens engagés. A l'heure où il s'agit d'économiser, en particulier, de l'énergie (et en particulier de l'énergie électrique), s'agissant de TL, je me demande pourquoi notre représentant au Conseil d'administration des TL ne propose pas, en ces temps de crise, d'adapter l'offre à la demande et pas essayer de faire l'inverse. On peut toujours réduire les cadences dans certaines tranches horaires avant même de parler d'augmentation de prix du billet. Ça c'est une autre question.

M. le Syndic : M. Pache vous avez raison. La stratégie des TL est bien celle que vous décrivez, à savoir, pour les TL, en augmentant l'offre, ils espèrent augmenter la demande. Je rappelle que ce n'est pas un caprice des TL, c'est une demande très profonde de la société qui s'est manifestée à travers des votes et des décisions aussi bien au niveau fédéral que cantonal. Ce n'est pas un mouvement facile à changer. Et c'est un mouvement qui a des raisons très profondes et à mon avis, des raisons valables. Vous prenez pour exemple le taux d'utilisation des transports publics au centre du village. Saint-Sulpice n'est pas un bon exemple car Saint-Sulpice est en bout de ligne. Le taux de fréquentation en bout de ligne n'est pas comparable à la fréquentation au cœur de la ligne. C'est valable aussi bien pour le bus 31 comme pour le bus 33. Ne vous fiez pas à ce que vous voyez dans les bus qui traversent le village, ailleurs les bus sont beaucoup plus remplis.

M. Golaz : J'ai aussi une question concernant les transports publics. On a parlé des TL. Du coup, on va passer de l'autre côté, on va parler des MBC. La nouvelle ligne a été mise en place le 1^{er} juillet mais j'ai remarqué qu'on est passé de 3 arrêts desservis maintenant, à 5 arrêts précédemment. Comment est calculé le coût des MBC pour la Commune ? Est-ce que c'est calculé selon le nombre d'arrêts, le nombre de kilomètres parcourus, le nombre d'habitants ? Ce n'est pas très clair pour moi. Je ne comprends pas pourquoi cela a augmenté alors que finalement, on a deux arrêts desservis en moins. On a quand même moins d'arrêts. Est-ce qu'on a un outil pour les MBC, un conseil administration, ou quelque chose d'équivalent, où la Municipalité pourrait donner son avis ou proposer des choses ?

M. le Syndic : Le prix des MBC, pour Saint-Sulpice, se base essentiellement sur le nombre de la population et la fréquentation du bus. On peut remarquer que l'année prochaine, le chiffre qui nous est demandé est quasiment le même que cette année. Concernant la présence dans un Conseil d'administration, Saint-Sulpice est automatiquement dans le Conseil administration des TL, en revanche, Saint-Sulpice n'est pas dans le Conseil d'administration des MBC, qui couvre un très grand nombre de communes et qui ne permet pas à chaque commune de participer au Conseil d'administration et nous n'y sommes pas. Ce qui ne nous empêche pas d'intervenir mais avec moins d'information régulière que les TL.

M. le Président : La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La commission COGEFI traitera de cet objet et rencontrera la Municipalité le 17 novembre 2022 (demain).

Je précise encore que pour être à l'ordre du jour de notre prochaine séance, le rapport de commission devra m'être remis au plus tard le jeudi 24 novembre 2022.

6. Dépôt du préavis n° 11/2022 « Octroi à la Municipalité d'une autorisation d'emprunter pour couvrir le ménage courant »

M. le Président : La discussion est ouverte.

M. le Syndic : Une petite introduction comme je l'ai fait pour le préavis précédent.

La commune a longtemps possédé une excellente trésorerie. Cela lui a permis de financer de nombreux investissements en puisant dedans. Elle l'a encore fait pour payer la garderie. Il y a quelques années elle y a aussi recouru pour payer une bonne partie du collège. Ce qui lui a permis de limiter son emprunt à CHF 12'000'000.

Au fil des années, cette trésorerie s'est logiquement réduite. Depuis que la Municipalité actuelle est entrée en fonction, la question s'est posée de savoir si nous devons continuer à recourir à la trésorerie pour payer nos investissements ou si nous devons recourir à l'emprunt pour le faire.

En d'autres temps, nous aurions certainement recouru à l'emprunt. Mais ces derniers temps ont été particuliers. Nous avons eu des intérêts négatifs. Cela veut dire que, durant toute une période, le cash brûlait les doigts de tout le monde. Les banques n'en voulaient surtout pas trop. Et l'argent que nous ne dépensions pas nous coûtait.

Dans ce contexte, nous avons préféré placer notre argent dans des investissements que sur des comptes.

La conséquence de ce choix est que nous nous retrouvons aujourd'hui avec peu de liquidités. Il nous reste à peu près 3 millions en caisse. Or, nous allons avoir de grosses factures ces prochaines semaines, comme c'est le cas à la fin de chaque année. Il n'est pas impossible que nous ayons à payer plus de 3 millions.

Dans ce cas, deux solutions s'offrent à nous. Payer avec retard mais cela nous vaudra des amendes et une mauvaise réputation loin à la ronde. Ou alors emprunter pour régler les factures, ce qui vaudra beaucoup mieux. D'autant plus que ces emprunts seront de courte durée puisque les gros montants d'impôts qui tombent régulièrement en début d'année nous remettront vite à flot.

Il y a juste un moment délicat à passer entre la fin de l'année en cours et les premiers mois de l'année suivante.

Nous vous proposons un droit d'emprunter de 3 millions pour régler le problème sur la durée. Ces 3 millions ne seront pas empruntés en 2023. Mais ils pourraient l'être d'ici la fin de la législature si notre trésorerie continue de rétrécir. Ce qui est possible étant donné la difficulté que nous aurons ces prochaines années à avoir des comptes bénéficiaires.

M. Clerc : Je rebondis sur les propos de M. le Syndic. Je m'interroge sur la discrédence parfaite qu'il y a entre le titre du préavis, sa motivation, les explications que M. le Syndic vient de nous donner par

oral et la décision qui est proposée à ce Conseil. Je m'explique. M. le Syndic vient d'expliquer qu'on a un petit problème de trésorerie passager. C'est bien écrit noir sur blanc « *surmonter ses manques passagers de trésorerie* ». Ok, c'est ponctuel. Après c'est écrit « *jusqu'à la fin de la législature* ». Là, je commence à avoir des problèmes sur les explications. C'est ponctuel ou c'est structurel sur l'ensemble de la législature ? Les explications ne me conviennent pas. En plus, elle n'est pas alignée avec le titre du préavis puisque c'est marqué pour financer « *un emprunt pour couvrir le ménage courant* ». Là on ne parle même plus de trésorerie. Ce n'est pas un problème de trésorerie mais un problème d'alimentation/de moyens. Et puis, il y a une autre chose qui m'inquiète. C'est marqué « *la Commune à accumuler les retards de paiements* ». Comment la Commune peut-elle accumuler des retards de paiements alors que l'on parle de problème temporaire de trésorerie en début d'année ? Donc les explications ne sont pas en lien avec le titre. Ensuite, je me pose une question. La Municipalité a un compte courant. Est-ce que c'est le compte courant ? Si mes souvenirs sont bons, il me semble que la Commune a des lignes de crédits. Je crois que la Commune bénéficie de grosses lignes de crédit. Est-ce que ces lignes de crédit sont utilisées ou pas ? Le préavis ne fait absolument pas mention. Finalement, on demande au Conseil de donner un droit d'emprunt pour pallier à n'importe quelle dépense du ménage courant. Ce n'est pas aligné avec la justification. J'attire l'attention de la Commission que la formulation de ce préavis est vraiment problématique. Il ne permet pas de se positionner, de comprendre le problème vu la manière dont il est expliqué. Il induit une décision qui ne correspond pas à la problématique qui est expliquée à l'oral et par écrit dans le préavis. Ça va demander tellement d'amendements qu'il serait préférable que la Municipalité retire ce préavis et le reformule de manière correcte. Ou alors, la Commission va y apporter tellement d'amendements qu'elle vide complètement la substance de ce préavis. J'encourage vraiment la Municipalité à réfléchir, de retirer ce préavis ou à la Commission de refuser pour économiser du travail qui est inutile.

M. le Syndic : Inutile de vous dire que, M. Clerc, je ne suis pas d'accord avec vous. D'abord, je crois qu'il y a une incompréhension de votre part par rapport à ce que j'ai expliqué. J'ai essayé d'être clair, mais je ne l'ai sans doute pas été assez. Le cash à disposition de la Commune varie considérablement au fil des mois. Il y a des périodes où on a beaucoup de cash et d'autre où on en a moins. On a des périodes où on reçoit beaucoup d'argent notamment en raison de l'impôt et c'est ce qui arrive en général en début d'année. Et puis, des périodes où on en a moins, c'est régulièrement en fin d'année, où on a de grosses factures à payer pour l'exercice écoulé. Donc, il faut imaginer ces variations. Que se passe-t-il aujourd'hui ? Ces variations risquent de nous amener très vite, y compris au début de l'année prochaine, à une situation où on aura plus assez de cash pour payer les factures récentes. Et normalement, au cours des mois, on va retrouver du cash, on va sortir de cette difficulté, mais cela ne veut pas dire qu'à la fin de l'année suivante, on ne retrouvera pas les mêmes difficultés. Donc on risque une année après l'autre de retrouver le même problème pour couvrir les dépenses de la fin de l'année et du début de l'année suivante. Donc c'est conjoncturel dans une certaine mesure puisque c'est à certains moments mais pas à d'autres. Mais c'est plus structurel dans la mesure où notre matelas est mince et qu'il faut s'attendre régulièrement à ce que, au tournant de l'année, il nous manque du cash. Évidemment, c'est un problème d'approvisionnement. Si la hausse du taux d'imposition avait été acceptée, c'est évident que l'on n'aurait pas ce problème. Mais on a actuellement ce problème car la hausse du taux d'impôt a été refusée. Et les caisses de la Commune ne sont plus assez nourries.

M. Affolter : J'ai aussi un problème avec ce préavis. Vu qu'il y a encore le préavis de la garderie qui est encore actif et dans lequel ce Conseil a approuvé un financement par un prêt que la Municipalité a choisi de ne pas exercer. Alors, je ne comprends pas pourquoi maintenant elle vient avec un préavis pour quand même faire un prêt. En plus, comme vous l'avez mentionné, j'ai un peu le sentiment que

c'est une approche politique de montrer par-là que les Serpelious n'ont pas approuvé l'augmentation du taux d'imposition, maintenant, il faut augmenter les charges courantes par un prêt.

M. le syndic : M. Affolter, votre dernière phrase est de l'interprétation pure est simple. Il n'est pas question pour nous de dire ou d'exercer des représailles sur la population de Saint-Sulpice. Cela n'a rien à voir avec cela. Nous sommes face à une réalité qui est que nous n'avons plus assez de cash pour payer les factures du ménage courant. Vous avez parlé de la garderie. Elle a été payée avec nos liquidités à un moment où les taux d'intérêts étaient négatifs. Donc, il valait mieux investir dans cette garderie avec des liquidités plutôt que de les garder sur un compte où on aurait perdu en raison des taux d'intérêts négatifs. Je rappelle que c'était à la demande de la COGEFI. Je pense que l'on a bien fait de payer cette garderie cash à un moment où les taux d'intérêts étaient négatifs. Mais ça nous a amené, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, à une situation où nous avons moins de cash dans les caisses et ce cash risque de manquer pour payer les dépenses courantes. Raison pour laquelle nous disons dans ce préavis que cette demande d'emprunter concerne le ménage courant. On n'a pas besoin pour les investissements. Pour quelle raison ? Parce qu'à la fin de chaque conclusion des investissements, on indique bien que ce sera payer par la trésorerie ou par l'emprunt. Donc on se réserve de toute façon, dans cette formule, le droit d'emprunter pour les investissements. Ce que nous n'avons pas pour le ménage courant. Et le problème que l'on retrouve aujourd'hui, c'est que nous risquons de manquer de cash pour le ménage courant.

Mme Burrus : Je voudrais seulement demander à la Municipalité ce qu'il en était par rapport à la ligne de crédit ? Fait-on usage de cette ligne de crédit ? Est-elle toujours à disposition ou non ?

M. le Syndic : Mme Burrus, j'avoue que je ne sais pas quoi vous répondre. Je ne sais pas. Dans mon souvenir, la ligne de crédit avait été affectée à un objet en particulier, mais je peux me tromper. Donc plutôt que de me tromper, je vais demander à notre boursier ce qu'il en est. Et je répondrais à cela devant la Commission.

M. Billeter : Une fois de plus, j'ai un peu de peine avec le manque d'anticipation. C'est-à-dire que l'on arrive à moins de deux mois avant la fin de l'année et c'est maintenant qu'il faut donner l'autorisation pour emprunter. Il me semble qu'à la moitié de l'année, ou au 2/3 de l'année, on devrait déjà être capable de dire que l'on aura un problème de trésorerie en arrivant à la fin de l'année. Donc, une fois de plus, il y a un souci d'anticipation qui me pose énormément de problème. Ce n'est pas tout d'un coup que l'on découvre que l'on a un problème de cash, de trésorerie, que l'on va devoir emprunter pour payer des factures. En plus, s'il s'agit de factures, il me semble qu'il y a des délais de paiement, avec possibilité de pouvoir contacter les prestataires et de pouvoir demander des délais supplémentaires qui, en général, sont facilement accordables et accordés. Donc, j'ai un souci. En plus, dans le préavis, par transparence et honnêteté, il me semblerait évident de présenter quelques points qui seront justement financer, sur lesquels, justement vous n'avez pas de cash, et qui vont se présenter en fin d'année ou en début d'année prochaine.

M. Gyax : Pour rebondir sur la remarque de Mme Burrus, il y a fort longtemps, moi aussi j'ai été membre et président de la commission des finances. Il était notoirement connu qu'il y avait, en fin d'année, des trous dans la trésorerie communale et ce, dans de nombreux exercices. Tout simplement parce qu'entre le moment où il y a l'encaissement des impôts et le moment où ils sont versés à la Commune, il y a un immense trou. Donc, on avait, effectivement, des lignes de crédit. Dans les années 1995 jusqu'à 2003-2004, il y avait systématiquement des demandes de lignes de crédit. Elles avaient été accordées à plusieurs reprises. Sous mon air, je crois qu'il y en a eu trois où la Municipalité demandait de pouvoir emprunter passagèrement, d'activer ou de réactiver, selon les besoins, ces

lignes de crédit. Je pense que la démarche de la Municipalité aujourd'hui est exactement la même. C'est que, tout à coup, et c'est logique, les impôts de fin d'année qui compensent la différence entre ce qui est prévu comme impôt et ce qui va réellement être produit au mois de janvier ou février, un apport substantiel de liquidité qui manque en fin d'année. Il s'agit simplement de combler ceci. Ça n'a rien de particulier. Mais il faut bien le reconnaître, ça n'a pas été pratiqué depuis de nombreuses années.

M. le Syndic : Pour répondre à M. Billeter sur deux points. Sur le manque d'anticipation, oui et non. Bien sûr qu'on aurait pu le demander avant. Je vous en avais mentionné au fur et à mesure au Conseil au fil des mois. Si le Conseil communal vote l'objet en décembre, on sera tout à fait bon. Ensuite, il vous semble qu'on pourrait obtenir certains délais concernant le paiement. Il vous semble. Est-ce que vous le savez ? Ou il vous semble ?

M. Billiter : Si je le savais, j'aurais dit « *je le sais* ». C'est pour cela que j'ai utilisé le conditionnel.

M. le Syndic : Donc il vous semble. Ce qui réduit la portée de votre argument.

M. Hostettler : Tout comme mon collègue Stéphane qui s'est fait reprendre, il me semble que, personnellement, quand je présente un document, je suis au fait des détails. Donc, quand une question par rapport à une ligne de crédit encore ouverte me vient, je sais y répondre. Donc, vous vous permettez de reprendre un collègue du Conseil mais vous n'êtes vous-même pas dans la mesure de répondre sur ce point. Donc, il faut faire attention. Il me semble qu'il y a des gens qui n'étaient pas prêts.

M. le Syndic : Je n'ai pas dit il me semble, j'ai dit je ne sais pas M. Hostettler. C'est très différent.

M. le Président : La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La commission COGEFI traitera également de cet objet.

Pour être à l'ordre du jour de notre prochaine séance, le rapport de commission devra m'être remis au plus tard le jeudi 24 novembre 2022.

M. Gyax : Il me semble que la COGEFI est déjà sous pression avec le budget. Vu le délai fixé et la prochaine séance du 7 décembre, je ne vois pas comment la COFEFI est en mesure de traiter le sujet. Ne serait-il pas préférable de nommer une commission ad hoc ?

M. le Président : Est-ce que la Présidente de la COGEFI veut s'exprimer sur le sujet en sachant que la COGEFI rencontre la Municipalité demain ?

Mme Froehlich : Effectivement, on a une séance pour le budget demain. On avait fait un planning. C'est vrai que de traiter ce sujet demain matin, en ayant finalement pas pu réfléchir dessus, à part cette nuit, et alors que l'on pas les réponses à toutes les questions, effectivement, cela paraît très court.

M. le Président : Est-ce que vous pouvez respecter les délais ou pas ? Soit la COGEFI se charge de traiter ce préavis, et si vous me dites que non, je demande la constitution d'une commission ad hoc comme l'a dit M. Gyax.

Mme Froehlich : Comme le disent mes collègues, c'est vrai que cela rentre dans nos compétences. Nous avons prévu de nous voir en fin de Conseil pour voir les possibilités de traiter ce cas demain. Je suis un peu prise de court. Juste une seconde. Vu que c'est de la compétence de la COGEFI, on va assumer le travail.

Mme Berner : Je voulais juste appuyer ce point-là. C'est de la compétence de la COGEFI.

7. Dépôt du préavis n° 12/2022 « Demande de crédit de CHF 1'250'000.00 pour le réaménagement du chemin du Russel comprenant les travaux de réaménagement de chaussée/trottoirs et renouvellements ponctuels des collecteurs publics EC/EU »

M. le président : Vous avez pu prendre connaissance du préavis 12/2022.

La Municipalité a-t-elle quelque chose à ajouter ?

Mme Willi : Je souhaiterais apporter quelques précisions quant à la suite de la procédure qui est relativement complexe.

Ce projet a dans un premier temps été envoyé à la DGMR qui nous a rendu un préavis positif avant d'être mis à l'enquête publique à Saint-Sulpice. Suite à cela, une opposition a été formulée et une séance de conciliation organisée. En parallèle, un cahier des charges et appel d'offre ouvert sur les marchés publics a été effectué, et une entreprise retenue, ceci afin de chiffrer les montants à engager (prix bloqués jusqu'au 31.12.2023).

Il est impératif pour la Municipalité, afin d'avancer dans la suite de la procédure, que le préavis déposé ce soir soit voté à la séance du 6 décembre.

En effet, s'il est accepté le 6 décembre, il faudra attendre la séance du conseil de mars pour pouvoir l'envoyer à nouveau au canton, car le procès-verbal de la séance du 6 décembre acceptée en mars par votre conseil et signée doit être jointe. Le canton statuera sur l'opposition, puis communiquera par courrier recommandé la décision qui sera susceptible d'un recours à la CDAP. Ceci repoussera donc, si tout va bien, le début des travaux au mois d'avril ou mai.

Étant donné les délais très courts deux dates sont proposées à la commission ad hoc à savoir les 23 ou 24 novembre prochains, d'entente avec le Président qui vient d'être nommé. Je vous propose de nous retrouver en fin de séance afin de pouvoir en discuter.

M. le Président : La discussion est ouverte.

M. Hirsch : Je souhaiterais juste que la Commission qui traite ce préavis réponde à deux questions. Premièrement, si je me souviens bien, il y avait un constat sur l'écoulement des eaux qui disait que l'état de notre réseau était essentiellement bon. Je voudrais savoir dans quelle mesure une intervention à ce niveau est actuellement impérative ? Notamment au vu de la situation financière de la Commune. Deuxièmement, je voudrais savoir, car on justifie cette intervention maintenant du fait que le Canton souhaite effectuer des travaux et va ouvrir de toute façon ce chemin, quel est le montant de l'économie que l'on réalise vraiment ? Le fait de greffer sur cette intervention toute la partie qui est l'aménagement du chemin, est-ce forcément judicieux de l'entreprendre au vu de la situation actuelle ?

M. Allemann : J'ai une remarque concernant les trottoirs. J'ai lu attentivement ce préavis et il y a une chose qui me choque dans la proposition qui est faite. La première des choses c'est, si on avait un trottoir des deux côtés comme il est proposé, ça génère encore plus de danger, en particulier pour les enfants, puisque dans une zone 30 km/h, il ne figure aucun passage piéton. La loi l'interdit (si c'est toujours le cas, sauf erreur). Mais indépendamment de ça, nous savons très bien que les enfants traverseraient d'un trottoir à l'autre. Donc, je pense que d'avoir deux trottoirs, ce sera totalement inutile et plus dangereux que d'avoir qu'un seul trottoir. D'autre part, si vous prenez la Rue du Léman

par exemple, on n'a qu'à trottoir unique. Ce qui représente beaucoup moins de danger pour les enfants, ce qui pour moi est un aspect extrêmement important. D'autre part, déplacer le trottoir sur un certain tronçon, sur le côté Lausanne dans la partie Chemin du Charmille à l'Avenue du Léman, cela veut dire que l'on ferait sans cesse des zigzags. Pour les enfants, cela représenterait encore une fois un grand danger.

Mme Berner : J'ai une question par rapport à la prise en charge des aménagements des éclairages publics. Il me semble me souvenir que l'on a voté la création d'un fond d'encouragement au développement durable avec une partie affectée à l'éclairage public. Mes excuses, mais mes souvenirs sont un peu vagues. Mais, est-ce bien le cas ? Est-ce qu'une partie du coup de cet aménagement va être pris dans ce fond ? Il ne me semble pas que cela soit mentionné par rapport au financement.

M. le Président : La parole n'étant plus demandée. La discussion est close.

Comme l'a dit Mme Willi, une commission ad hoc sera convoquée prochainement pour traiter de ce préavis. Dans un souci d'équilibre des présidences de commissions ad hoc et en lien avec la couleur politique du municipal en charge du préavis, le bureau charge le SCD de présider cette commission.

J'invite le président de la commission ad hoc de s'approcher en fin de séance auprès de Mme Willi.

8. Dépôt du préavis n°13/2022 « Réfection de l'ascenseur monte-charge de la salle du Conseil communal, rue du Centre 59 »

M. le Président : Vous avez pu prendre connaissance du préavis 13/2022.

La Municipalité a-t-elle quelque chose à ajouter ?

M. Matthey : Vous avez compris qu'il s'agit d'un préavis rétroactif. On en a déjà parlé plusieurs fois. Normalement, la date prévue est le 28 novembre. Au moment où on a préparé ce préavis, il n'y avait rien de certain. On s'est réuni aujourd'hui. Maintenant, il semble que c'est bon. Il faut deux semaines de travaux. Ce qui veut dire que, sans empiéter sur les prérogatives du Président du Conseil, la prochaine séance c'est le 7 décembre, donc à voir si la séance aura lieu là-bas. Donc, vérifier bien sur la convocation si la prochaine séance se fait encore ici ou à un autre endroit.

M. Clerc : À la page 4, tout en bas, il est indiqué « *Aucune hausse de prix nous a été communiquée et l'entreprise AS Ascenseurs pense pouvoir maintenir le prix de son offre* ». Est-ce qu'il faut comprendre qu'il semble donc à la Municipalité que les prix ne vont pas prendre l'ascenseur ?

M. Matthey : Il nous semble effectivement que l'entreprise pourra maintenir les prix. C'est la grosse inconnue. Comme tout le monde le sait, actuellement, il y a quelques soucis d'approvisionnement. On nous a promis que normalement il n'y aurait pas d'augmentation. Mais il y a quand même une petite marge pour les divers et imprévus, en espérant qu'on n'ait pas besoin d'y toucher.

M. le président : La parole n'étant plus demandé, je clos la discussion.

Une commission ad hoc sera convoquée prochainement pour traiter de ce préavis. Le bureau charge les verts de présider cette commission. Je prierai le futur président de cette commission de s'approcher de M. Matthey en fin de séance pour les dates.

9. Communication des délégués aux conseils intercommunaux

M. le Président : L'un ou l'une des délégué(e)s souhaite-t-il/souhaite-t-elle prendre la parole ?

- AJESOL - **Mme Kaeser** : M. Billeter et moi avons l'assemblée générale demain lors de laquelle nous parlerons de budget et de barème de l'accueil de jour. Nous vous ferons donc un retour lors de notre prochain conseil.
- APREMADOL – **M. Matthey** : Il y a eu une séance la semaine passée lors de laquelle Mme Michel était présente. Mme Michel s'est excusée au dernier moment pour ce soir, elle n'a pas pu préparer de communication, elle vous fera un retour la prochaine fois.
- ARASOL – **M. Nicolas Guillot / Strobel** : rien à signaler.
- Conseil d'établissement de la Planta - **Mme Florence Pojer** : rien à signaler.
- ORPC – **M. Golaz** : Nous avons eu la séance le 1^{er} novembre dernier. Le budget 2023 ORPC a été accepté par ce Conseil intercommunal. La séance s'est déroulée « *tambour battant* ». En 15 minutes, c'était terminé. Le seul point qui a fait l'objet d'une question, concernant ce budget, c'est celui des frais d'électricité et combustible jugé trop optimiste au vu des problèmes énergétiques qui se profilent pour l'avenir. Le budget ayant été fait au mois de juillet, cela n'avait pas été pris en compte. Pour rappel, 8 communes font partie de l'organisation régionale de la protection civile de l'ouest lausannois. La participation de chacune est fixée au prorata du nombre d'habitants. Pour Saint-Sulpice, le nombre d'habitants est de 4932 habitants. Ce qui correspond à une somme de CHF 86'117.90.
- PolOuest (Association Sécurité dans l'Ouest lausannois) - **M. Oleg Yazyev** : rien à signaler.
- SDOL – pas de communications.

10. Propositions individuelles et divers

M. le Président : Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? La discussion est ouverte.

M. Equey : Je voulais me joindre à la remarque formulée par Mme Merminod concernant la numérotation des lignes du PV et surtout remercier notre nouvelle secrétaire qui a accepté cette proposition qui n'avait pas été acceptée par d'anciennes secrétaires.

M. Allemann : Je voulais juste vous signaler que l'Abbaye des Lacustres de Saint-Sulpice avait offert à l'occasion du 175^{ème} anniversaire de l'Abbaye des Patriotes d'Ecublens un chêne, qui a été planté en présence du Syndic d'Ecublens et d'une délégation de sa Municipalité dans le parc Mon Repos et ce chêne trône tout au sommet ouest du parc.

Mme Brito : Je voulais vous informer d'un mécontentement de plusieurs parents en ce qui concerne le parascolaire. Il n'y a pas assez de place dans les structures publiques. La Commune ne devrait pas se reposer sur la solution du privé. Les Ptits Lioux a créé en urgence, en tant qu'association de parents bénévoles, afin de combler le nombre de place à midi, en soutient de la Commune jusqu'à ce qu'elle puisse mettre en place une grande structure. De plus, la sécurité des enfants n'est pas garantie avec toutes les structures, il y a plusieurs enfants perdus à midi. En tout cas, c'est ce qui m'a été reporté. En effet, il y a des enfants qui vont dans les 3 structures dans une semaine par manque de places

(Ecoline, P'tits Lioux et UAPE). Les parents sont inquiets par rapport à la circulation et la sécurité. Les parents se sentent frustrés, commencent à se mobiliser et demandent de trouver des solutions à long terme.

Mme Merminod : Je vous remercie pour cette intervention qui au fond me fait plaisir. On connaît le problème à Saint-Sulpice. On est conscient que ce qu'il faudrait c'est une grande structure. L'Assemblée générale de l'association des parents à demander un débat à ce sujet. On a un projet pour augmenter d'au moins 36 places, voire plus. Mais c'est vrai que cette année, on n'a pas osé se lancer vu les problèmes financiers de la Commune. On va le faire, je l'espère l'année prochaine. On arrivera à le résoudre. C'est vrai que ce ne sont pas des places qui coutent très chères à la Commune. Mais tout cela a un cout quand même. Cela veut dire, augmenter le personnel, du travail en plus pour les RH etc. Je comprends le problème des parents. On en a discuté. On les entend. Mais on ne peut pas aller plus vite. Maintenant, le problème de sécurité, oui, on a eu des enfants qui ne se sont pas perdus, mais qui n'ont pas été à la bonne structure. C'est arrivé deux fois. Concernant le trafic, on a eu une séance avec la police. Une lettre va partir aux parents. Je ne vais pas m'attarder plus longtemps là-dessus. On a déjà eu l'occasion d'en parler. C'est suite aux observations de la police voyant que des parents s'arrêtaient, que les enfants sortaient par la gauche et que des voitures passaient par la gauche car ne voulaient pas s'arrêter et, qu'en plus, il y avait des vélos. La police nous alerté du problème de sécurité. C'est pour cette raison que l'on a mis du mobilier public afin de pousser les parents à aller sur le parking. La police nous l'a bien certifié, il y a toujours des places de libres sur le parking. Du moment que l'on est sur le parking, on ne laisse pas les enfants sortir tous seuls. Il faut sortir et accompagner les enfants. On a un projet de faire un dépose-minute. Mais en attendant, on a trouvé cette solution. Une lettre qui est en relecture auprès de la police sera envoyée aux parents, signée par la Municipalité et l'école.

M. Clerc : J'ai une question concernant les routes, celle du chemin du théâtre, avec les marquages au sol bleu, ma question c'est, doit-on s'attendre à ce qu'il y ait des travaux ?

Mme Willi : Les marquages sont-ils situés sur les bords ?

M. Clerc : Non, en plein milieu de la route, il y a des carrés bleus qui sont peints sur la route.

Mme Willi : Je vais me renseigner, parce qu'ils sont en train de contrôler certaines pièces. On a délégué la gestion de l'eau au Service de Lausanne. Ce n'est pas nous qui gérons ceci. Mais je sais qu'ils sont en train de contrôler certains raccordements parce qu'ils ont fait des transformations et ils n'en ont pas tenu compte, donc ils sont en train d'évaluer s'il faut les changer ou pas.

M. Plass : J'avais une question pour la Municipalité. Est-ce qu'il y a une procédure en cours par rapport l'ascenseur de voitures qui se trouvent à la Rue du Centre. Je voulais savoir s'il y avait quelque chose en cours ?

M. le Syndic : L'affaire est bien avancée mais n'est pas terminée. En principe, une convention devant la Préfète sera établie. On s'est mis d'accord sur les principaux termes de cette convention. Le fameux cube de béton qui abrite l'ascenseur à voitures devrait être rabaissé de 20-30 centimètres, selon les plans proposés, et être végétalisé. Cela devrait aboutir ces prochains mois.

M. Equey : S'agit-il vraiment de végétaliser ou est-ce qu'un toit est prévu ?

M. le Syndic : Il y a aura un rabaissement du cube et cela sera végétalisé. Il n'est plus question d'avoir ce toit pointu.

M. Clerc : C'est de nouveau une question concernant les routes, pour Mme Willi. Au Chemin des Pierrettes, il y a la sortie d'un chemin privé. Les vélos sont interdits à la circulation. Or, les vélos ne

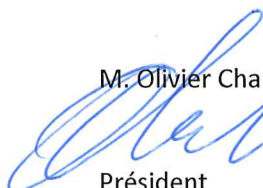
respectent pas cette interdiction. Le problème est le suivant : les vélos sortent sur la route au Chemin des Pierrettes et ils ne respectent absolument pas la priorité. Il n'y a aucun marquage sur la route qui indique que l'on sort de ce chemin privé. Cela pose problème, il risque d'y avoir un accident un jour. Je ne sais pas comment cela pourrait être réglé. Est-ce que c'est du privé ou la Commune peut-elle faire quelque chose ? Je ne sais pas. C'est une question.

Mme Willi : Nous connaissons le problème de ce chemin privé. Le Canton nous a interpellé également. Un jour où l'autre, il faudra entreprendre des démarches. Mais ce n'est pas simple. Je n'ai actuellement pas de réponse. C'est un problème qui existe depuis de nombreuses années et qui est connu de la Municipalité et jusqu'à présent, n'a pas été traité. Je vais me renseigner sur la possibilité d'un éventuel marquage ou autre.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion. Il remercie les Conseillers pour leur participation et leur attention.

M. le Président clôt la séance à 21h30.

Conseil communal

		
M. Olivier Chabanel		Mme Navega Stéphanie
Président		Secrétaire